

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 497 prix en conseil d'administration.

n° 497

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mai 1938

Numéro JO

n° 498 du 31/05/1938

Date du numéro

31 mai 1938

TEXTE INTÉGRAL

M. Roger Donald est autorisé à occuper, à titre précaire et révocable, pour une durée maxima de dix ans, une parcelle du Domaine public d'une superficie de 675 mètres carrés environ sise au nord des abattoirs de Djibouti, entre les limites de l'emprise du chemin de fer franco-éthiopien et le rivage de la mer, en vue d'y édifier une maison meublée